



La lettre de votre Députée **George Pau-Langevin**

Vice-présidente du groupe socialiste chargée des questions d'immigration et de co-développement
Conseillère du 20^e arrondissement déléguée à la protection de l'enfance

édito

L'automne 2008 a été sombre pour nos concitoyens attachés aux valeurs de démocratie, de progrès, de défense des droits sociaux dans notre pays.

Texte après texte, le gouvernement détricote l'ensemble des règles qui régissent notre société. Après avoir démantelé le code du travail, il veut mettre la télévision publique aux ordres du pouvoir en permettant au Président de la République de révoquer le Président de France Télévisions. C'est la famille qui est menacée quand le repos dominical vole en éclats. C'est le service public de l'Education Nationale qui l'est avec la suppression des Rased. Enfin, les attaques répressives contre le droit des mineurs sont malvenues au moment où la surpopulation carcérale entraîne une recrudescence des suicides en prison.

Pour juguler la montée du chômage, le gouvernement utilise des solutions proposées par la gauche, qu'il moquait auparavant, tels les contrats aidés. Mais, les cadeaux aux plus riches effectués avec le bouclier fiscal de 15 Milliards privent notre économie des marges de manœuvre nécessaires pour pallier les effets de la crise.

Face à cette situation, les députés socialistes se battent pied à pied à l'Assemblée nationale, au risque d'être accusés par la majorité de faire de l'obstruction et d'être menacés de voir limiter leur droit de parole. Il est à craindre que l'année 2009 nous oblige à continuer résolument le combat pour la défense des acquis sociaux et des libertés publiques auxquels le peuple français est attaché.

Malgré ces mauvais coups portés par la droite, puisse cette année nouvelle vous apporter l'épanouissement personnel, familial et professionnel dont nous avons tous besoin.



Le 20^e en mouvement

Notre arrondissement est en pleine mutation. Les projets se multiplient, les travaux avancent et les inaugurations ont lieu, avec à chaque fois le même objectif : faire du 20^eme non plus une frontière entre Paris et la banlieue, mais un trait d'union. Les programmes de développement urbain (GPRU), en cours d'élaboration dans le 20^eme, visent notamment à décloisonner certains quartiers, comme Saint Blaise, Porte de

Montreuil, Fougère/ Porte des Lilas, Porte de Vincennes, en recouvrant par endroits le périphérique et en perçant de nouvelles rues. Il s'agit également de leur conférer une nouvelle attractivité économique (locaux commerciaux, pépinières d'entreprises, etc.) en y réintégrant les services publics (ouverture de nouvelles crèches, rénovation des écoles et des collèges) et en les connectant davantage au reste de

l'agglomération (renouvellement de l'offre de transport : tramway, prolongement de la ligne 11 à terme, lignes de bus de quartier). Ces programmes sont essentiels pour ces quartiers qui subissent un chômage important et de nombreuses nuisances dues au désœuvrement de certains jeunes. Au-delà, ils visent à en faire des zones ouvrant Paris vers l'extérieur plutôt qu'à l'enfermer dans des frontières presque physiques.

Contre le désengagement de l'Etat

Alertée par les habitants et les élus du 20^eme, je suis intervenue auprès du Préfet pour protester contre le désengagement de l'Etat des politiques de la ville dans le 20^eme arrondissement. Nos quartiers sont moins bien traités que d'autres arrondissements périphériques et

l'Agence nationale de renouvellement urbain a laissé sans suite les demandes de la Mairie qui souhaitait obtenir les rallonges budgétaires nécessaires à la rénovation du quartier Saint-Blaise. Alors que le gouvernement souhaite faire du Grand Paris un axe majeur de sa

politique, il est plus que contradictoire de réduire l'implication de l'Etat dans ces zones périphériques de la capitale.

J'interpellerai en janvier la Ministre compétente dans une question orale sur la politique de la Ville dans le 20^eme.

Présente à vos côtés dans la démocratie de proximité

Le 20^eme arrondissement est à la pointe de la démocratie de proximité depuis 1995 et la nouvelle municipalité souhaite en approfondir le processus.

Les grands projets d'urbanisme sont toujours précédés de phases de consultation avec les habitants. A titre d'exemple, la rénovation des quartiers Fougères/Porte des Lilas a nécessité la création de groupes de travail thématiques pour

faciliter l'expression des riverains. J'ai suivi les réunions de concertation sur le futur du quartier Saint-Blaise, sur l'avenir de la Porte de Vincennes, sur le tracé du tramway des Maréchaux, sur le nouveau bâtiment des urgences de l'hôpital Tenon, sur le projet de nouveau centre bus rue Lagny (qui intégrera une crèche, un collège et des bureaux d'une capacité d'accueil de 1 500 emplois).

En ce qui concerne le tramway Porte de Vincennes, j'ai adressé à la Mairie de Paris une lettre reprenant les inquiétudes légitimes des riverains sur sa conception. En effet, les phases d'élaboration puis de travaux sont toujours délicates, surtout lorsqu'on est attaché à son environnement. Mais l'aboutissement des travaux, si la concertation a été bien menée, permet d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Inauguration de l'ilot Planchat-Vignoles

Le 6 octobre dernier, j'ai assisté, en présence de Bertrand Delanoë, et de Frédérique Calandra, Maire du 20^eme, à l'inauguration de logements sociaux dans l'ilot Planchat-Vignoles. Ce projet groupant 99 logements sociaux, 12 ateliers d'artistes et des commerces allie exigences esthétiques et environnementales, avec des bâtiments de haute qualité environnementale ou des murs végétalisés. Située sur les terres des anciennes vignes de Charonne (d'où la profu-

sion d'impasses comme Poule, ou Bergame, qui épousent les tracés des anciens vignobles) la parcelle était tombée en décrépitude, laissant place à des squats, à des ateliers d'artistes (dont certains ont été évacués par la force) ou à des hôtels insalubres.

Cette inauguration met l'accent sur la réhabilitation d'un des quartiers les plus authentiques de Paris et en renforcera l'activité, sans pour autant sacrifier la mixité sociale.



J'espère que les autres projets rencontreront le même succès esthétique, environnemental et social.

www.georgepau-langevin.com

“Il faut renforcer la protection des familles et donner un statut aux cendres”

Monsieur le Président, Madame la Ministre, mes chers collègues, avec cette proposition de loi, au-delà des questions juridiques,

il s'agit pour nous de prendre position sur des sujets qui touchent à l'essence même de l'homme, et nous renvoient au caractère éphémère de notre passage sur terre.

De tous temps, les civilisations ont développé, pour honorer leurs morts, des rituels spécifiques. Il importe aujourd'hui d'adapter ce rituel et notre réglementation en fonction des évolutions de notre société et des progrès de la science. Nous approuvons les grands axes de la réforme proposée. Il s'agit d'abord de **garantir la qualité des opérateurs funéraires**, en les soumettant à une habilitation et en exigeant la formation de leurs personnels. Il s'agit ensuite de **renforcer la protection des familles**, notamment par une meilleure transparence des prix grâce à des devis types et à l'encadrement des contrats obsèques. Ces derniers, en plein développement, constituent un secteur assez lucratif pour les compagnies d'assurances. Ce qui nous importe, c'est de protéger les familles, d'assurer la transparence. Il s'agit enfin d'**apporter une réponse adaptée au développement rapide de la crémation**. Nous sommes convaincus que le législateur doit encadrer cette évolution sociétale en respectant l'aspiration à une forme de liberté qu'exprime ce choix, tout en s'assurant que le respect dû aux restes mortels est garanti, ainsi que la possibilité pour tous les proches de conserver la mémoire du défunt, à

un moment où la mobilité, la multiplication des familles recomposées peuvent créer des conflits très durs. Cela suppose la création de nouveaux espaces pour l'accueil des cendres et l'**adoption d'un statut des cendres**.

Il s'agit aussi de revoir la conception et la gestion des cimetières dont on a assez dit qu'ils étaient souvent d'une uniformité et d'une laideur propres à accroître l'abattement des familles. En tant que **députée de la circonscription où se situe le Père-Lachaise, un des plus beaux lieux de mémoire de Paris**, je n'ai pas ce souci, mais il me semble dommage que la commission n'ait pas été sensible à l'esthétique des cimetières.

Parmi les points importants du texte, je voudrais insister sur ce qui concerne la crémation. Jusqu'en 1963 de fortes réticences l'entouraient, en raison de sa condamnation par l'église catholique. Aujourd'hui, elle représente 35 % des funérailles. Il est donc normal de s'interroger sur le statut des cendres. Notre société n'a guère de repères à ce sujet, car, contrairement



Cimetière du Père Lachaise

à d'autres pays européens, la pratique est pour nous récente. **Il faut traiter les cendres avec la même dignité que les vivants ou les morts inhumés dans une sépulture**. En effet, pour certains, choisir la crémation, c'est choisir la liberté.

Certains s'opposent à ce qu'on légifère sur le sort des cendres car, selon eux, cette liberté suppose que l'on puisse les garder à domicile. Mais il faut penser non seulement à

la liberté du défunt, mais aussi à celle de tous les membres de la famille – par exemple les enfants de lits différents – et leur permettre de venir tous se recueillir devant l'urne. Aussi la **destination des cendres doit-elle être un site public, cimetière ou jardin du souvenir – ou la dispersion, mais dans un lieu public**, pour que chacun puisse participer au deuil. Il n'est pas non plus conseillé de conserver les cendres dans un lieu privé car alors, au fil du temps, se constituerait un cimetière privé, avec les implications psychologiques très lourdes que cela peut avoir, en particulier pour des jeunes. **Nous souhaitons garder la trace des défunts**. Dans cet esprit, le texte prévoit que l'on inscrive dans un registre municipal l'identité de la personne, le lieu et la date de la dispersion des cendres. C'est important pour en conserver la mémoire.

Tout en étant très attachés à réaffirmer le caractère laïque du cimetière, nous souhaitons que l'on aborde avec compréhension la question des carrés confessionnels.

Pour une famille immigrée, par exemple, faire inhumer un des siens en terre de France est un signe d'intégration important. Les municipalités règlent en général les problèmes de façon consensuelle, mais on peut encore progresser vers plus de tolérance. De même faut-il être tolérant envers les personnes dont la religion s'oppose à la crémation, notamment les personnes de confession juive ou musulmane.

13 novembre : Adoption du budget de l'immigration pour 2009



Lors de l'examen en séance du budget du budget « Immigration, Intégration et Asile », j'ai appelé au respect des engagements internationaux de la France en matière d'asile, alors que les plateformes d'accueil pour demandeurs d'asile ferment les unes après les autres.

Pour financer sa politique tatillonne le gouvernement fait payer les immigrés par l'augmentation des taxes, ce qui est d'autant plus inacceptable que nombre d'entre eux sont poussés au départ par la misère et la guerre.

J'ai également interrogé le gouvernement sur le coût exorbitant de « l'immigration choisie », comme je l'avais fait parallèlement dans une question écrite. En effet, un rapport du Sénat a calculé le coût des reconduites à la frontière des immigrés en situation irrégulière : si on additionne le prix du billet d'avion, le salaire des fonctionnaires de police, des personnels des tribunaux et le transport jusqu'aux aéroports, on arrive à un coût par personne éloignée de plus de 20 000 euros !

J'ai rappelé que la présence d'enfants dans les centres de rétention administrative et les zones d'attente est inacceptable. Selon les associations, 242 enfants auraient été retenus en 2007, dont les trois-quarts avaient moins de 10 ans ! Interpellés parfois jusque dans leur école, ces enfants sont placés en rétention pour ne pas être séparés de leurs parents, qui font l'objet d'une obligation de quitter le territoire français. Ils ne sont pas scolarisés et subissent le traumatisme de l'enfermement, au mépris de la Charte des droits de l'enfant, selon laquelle toute décision administrative doit prendre en compte leur intérêt. En France, pays des droits de l'homme, des enfants sont enfermés derrière des grillages comme des criminels.

Les RASED en danger

Les RASED, pour « Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés », sont des instituteurs qui interviennent dans différentes écoles pour offrir une prise en charge privilégiée aux élèves en grande difficulté scolaire. Leur apport est essentiel pour seconder les instituteurs « sédentarisés », notamment dans nos quartiers populaires où l'échec scolaire, fréquent, s'ébauche dès le primaire. Or, le gouvernement s'apprête à en supprimer plus de 25%. Je resterai vigilante pour que nos écoles du 20^{ème} soient le moins touchées possible. Récemment, je suis venue, aux côtés du député du 93 Bruno Leroux, signifier notre soutien aux manifestants pour les Rased rassemblés devant l'Assemblée Nationale.

Appel aux dons pour Haïti

Cet été, Haïti a été frappé par une succession de cyclones : Fay, Gustav, Hanna et Ikec ont provoqué une situation dramatique, aux conséquences économiques incalculables et au bilan humain lourd.

En tant que Présidente du groupe d'amitié France-Haïti, j'ai souhaité alerter les 577 Députés sur la situation grave de ce pays.

En effet, déjà en proie à des difficultés majeures, qui avaient donné lieu en avril dernier aux "émeutes de la faim", Haïti a plus que jamais besoin d'une aide internationale. Dans ce contexte, il m'a paru essentiel d'exprimer avec force la solidarité de la représentation nationale.

J'ai donc invité l'ensemble des députés à faire un geste en direction des populations sinistrées, par le biais d'un fonds de concours ad-hoc géré par le Ministère des Affaires Etrangères.

Je me réjouis que la mobilisation aie été forte, de nombreux Députés m'ayant fait part de leur participation financière à des projets de reconstruction en Haïti.



Commemoration du 11 Novembre avec l'équipe municipale du 20^{ème} arrondissement

18 novembre 2008 : remise du rapport parlementaire
«Rassembler la nation autour d'une mémoire partagée»

A qui appartient l'Histoire ?

La mission parlementaire sur les questions mémorielles, à laquelle j'ai participé, a rendu son rapport le 18 novembre 2008. Mise en place suite au débat sur l'amendement Vanneste relatif au rôle positif de la colonisation et à l'émoi suscité par une proposition du Président de faire parrainer des enfants morts pendant la Shoah par des élèves de CM2, elle souhaitait déterminer le rôle du Parlement face à l'Histoire. Après des mois de travail et d'auditions de chercheurs, d'historiens, de spécialistes, nous avons abouti à des préconisations qui me paraissent équilibrées.

Le politique ne doit pas imposer sa vision de l'Histoire. Pour autant, il est légitime qu'il s'intéresse à la mémoire, à la manière de transmettre et partager notre Histoire commune, donc de réintégrer dans la mémoire collective des faits qui étaient restés jusque là marginaux mais qui font sens pour tous.

Il doit surtout être le garant de principes et de libertés garantis par le Préambule de la Constitution. Comme l'a dit le rapport, le Parlement est bien dans son rôle quand il édicte des lois qui visent à sanctionner des propos racistes ou xénophobes. Lorsque certains

affirment que les chambres à gaz sont un détail de l'Histoire, inventé pour en tirer profit, il est indispensable de pouvoir réagir et sanctionner.

La réponse apportée aux vifs débats en cours sur l'Histoire et la mémoire est donc nuancée. Certes, le rapport recommande de ne plus adopter de lois mémorielles et de préférer à l'avenir pour reconnaître une souffrance historique la résolution qui est une nouvelle possibilité ouverte par la révision constitutionnelle.

Mais il estime légitime que les lois visent à lutter contre le racisme et à instaurer des dates de commémoration. Ainsi, la loi dite Gayssot incrimine le négationnisme, donc le racisme et est la seule à instaurer des sanctions pénales. La loi dite Taubira visant à reconnaître l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité, est en fait une loi instaurant une nouvelle date de commémoration pour réparer un oubli de l'Histoire. Ces deux lois sont donc parfaitement fondées.

Autre question: le Parlement doit-il intervenir dans les programmes scolaires ? En 2006, un l'amendement visant à affirmer le rôle

positif de la colonisation dans les livres scolaires avait provoqué un tollé, car il entendait définir la teneur du livre d'Histoire. Nous avons estimé que les programmes scolaires ne relèvent pas de la compétence des Députés mais bien des professeurs. Les parlementaires pourront, en revanche, faire des préconisations non sur les contenus mais sur les sujets à enseigner et en contrôler la mise en œuvre par le Ministère de l'Éducation.

Enfin, sur la question des commémorations, il a semblé utile de conserver tous nos jours de mémoire, qui sont autant de repères pour notre société, tout en affirmant le rôle essentiel des associations et des collectivités locales dans l'animation des commémorations et célébrations. Il a été affirmé que ces commémorations devaient tendre non à diviser, mais à créer une mémoire partagée autour de valeurs communes, ce que je crois juste.

Chaque année, quand les élus participent à de multiples cérémonies, le 11 Novembre, la libération des camps, le 8 Mai, le 10 Mai, le Vel d'Hiv, le 14 Juillet c'est précisément dans ce but.



Question écrite à la Ministre du logement

Plafond de ressources pour l'accès au logement social

Mme George Pau-Langevin attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur les risques que comporte le projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

Alors que la crise économique frappe le secteur de l'immobilier et que le logement concerne une part prépondérante du budget des classes populaires mais aussi des classes moyennes, le projet de Madame la Ministre vise à exclure les classes moyennes du parc social. En effet, l'article 21 diminue les plafonds de ressources donnant droit à l'entrée dans un

logement social de 10 % par rapport au plafond en vigueur actuellement. Cette mesure aura pour effet mécanique une diminution du nombre de demandeurs en

“Les logements sociaux doivent garantir la mixité sociale”

excluant une large frange de la population. Au-delà, il s'agit là d'un recentrage du parc social sur le logement des plus démunis alors que les logements sociaux doivent garantir la mixité sociale. Elle l'interroge sur les moyens qu'elle compte mettre en oeuvre pour garantir la mixité sociale et éviter d'exclure les classes moyennes de l'accès au logement social.

Question écrite à la Ministre du logement

Délais d'expulsions dans le logement social

Mme George Pau-Langevin attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur une disposition du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion actuellement en discussion au Parlement. L'article 19, qui réduit de trois à un an les délais d'expulsions, semble être une mesure qui engendre une dérégulation du secteur du logement social et contribue à accroître la place du marché. Le développement potentiel de la crise économique et la hausse prévisible du chômage occasionnera, avec

cette mesure, une démultiplication des expulsions pour motif économique. Il est, à l'inverse, du devoir de l'État de protéger ses citoyens des conséquences d'une crise qui s'annonce profonde et durable ; et donc de garantir le logement des administrés les plus précaires. Dès lors, elle lui demande si, en raison de la nouvelle donne économique et de la crise économique et sociale qui sera durable, elle modifiera l'article 19 du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion qui est particulièrement inapproprié aujourd'hui.

La Protection de l'enfance dans le 20^e

Elue au Conseil d'arrondissement du 20^{ème}, je suis déléguée à la protection de l'enfance et à l'enfance maltraitée.

Cette délégation dépend de M^{me} El Khomry, adjointe au Maire de Paris, qui souhaite, non comme le gouvernement une politique principalement répressive, mais plutôt orientée vers le soutien aux familles concernée, l'insertion et l'apprentissage de l'autonomie pour les jeunes. 26 000 mineurs sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance chaque année dans Paris et le budget consacré à cette action a augmenté de 43% durant la dernière

“Un nouveau centre d'accueil d'urgence pour les enfants en danger sera créé à la porte des lilas”

mandature. Un nouveau Schéma Départemental de Prévention, d'aide aux familles et de protection de l'Enfance sera adopté prochainement.

Mme El Khomry se propose d'augmenter les moyens des Centres sociaux, dont le rôle est essentiel, et de créer des comités locaux de prévention.

Est prévue aussi la déconcentration de l'Aide Sociale à l'enfance pour améliorer la relation de proximité avec les familles. Celle-ci occupera des locaux rénovés près du Carré Beaudoin. Par ailleurs le Foyer Melingue à la

rue Levert sera aménagé et agrandi. Un nouveau Centre d'accueil d'urgence pour les enfants en danger sera créé à la porte des Lilas et viendra remplacer l'actuel situé à l'Hôpital Saint Vincent de Paul.

Le 8 octobre, dans le cadre de la semaine des solidarités associatives, après un été où diverses doléances concernant le comportement des mineurs dans nos quartiers m'étaient remontées, j'ai organisé un débat public intitulé « Comment

protéger nos enfants ? Faut-il nous protéger de nos enfants ? ». Avec les associations directement confrontées à cette question sur le ter-

rain, nous avons évoqué la situation. Des services mis en place par la Ville, tels que l'aide éducative à domicile, ne sont pas assez connus. Les centres sociaux et de prévention ont besoin de moyens accrus. Le dialogue entamé sur ce sujet avec les associations, la Dases et avec la Mairie Centrale apparaît très prometteur.

Enfin, en tant que Députée, je reste préoccupée par les drames survenus dans les prisons pour mineurs au moment où une commission gouvernementale envisage la responsabilité pénale et l'emprisonnement des enfants dès 12 ans.

“J'organise trois compte-rendus de mandat, auxquels vous êtes cordialement invités” :

Le 27 janvier 2009 à l'école élémentaire Pierre Foncin
8 rue Pierre Foncin - de 19h à 21h30

Le 3 février 2009 à l'école élémentaire Gambetta
103 avenue Gambetta - de 19h à 21h30

Le 10 février 2009 à l'école élémentaire Pyrénées
97 rue des Pyrénées - de 19h à 21h30



Cette lettre est mise en page et imprimée par ALPE Sarl, entreprise d'insertion du 20^{ème} arrondissement. Elle offre, chaque année, la possibilité à une demi-douzaine de personnes très éloignées du marché de l'emploi de se réinsérer. En outre, elle fournit des prestations d'une très grande qualité. Je suis donc heureuse de contribuer au développement de cette société exemplaire.

www.georgepau-langevin.com